

PRESENTATION SPÉCIALE

Souvenir des traumatismes de l'enfance : une étude prospective sur les souvenirs de violences sexuelles dans l'enfance chez les femmes

Linda Meyer Williams

(traduction par Jean-Pierre Salmona)

Cent vingt-neuf femmes ayant des antécédents attestant qu'elles furent victimes de violences sexuelles dans l'enfance ont été interrogées, des questions détaillées leur ont été posées sur les violences subies par elles antérieurement, dans le but de répondre à la question « Les personnes oublient-elles réellement les événements traumatisants tels que les violences sexuelles subies dans l'enfance, et, dans l'affirmative, avec quelle fréquence ? » Une importante proportion des femmes (38%) ne se souvenaient pas des violences qui avaient été documentées 17 ans plus tôt. Les femmes les plus jeunes au moment des violences sexuelles, et qui avaient été agressées par quelqu'un qu'elles connaissaient, étaient les plus susceptibles de ne pas se rappeler les violences. Les implications pour la recherche et la pratique sont discutées. De longues périodes sans souvenir de violences sexuelles ne devraient pas être considérées comme une preuve que l'agression sexuelle n'a pas eu lieu.

Au début des années 70, les violences sexuelles sur les enfants paraissaient relativement rares. Cependant, dans les décennies précédentes, plusieurs études rétrospectives majeures ont documenté de façon indépendante la fréquence des violences sexuelles subies par les enfants et suggèrent que nos premières évaluations de leur prévalence ont été très sous-estimées. Les meilleures études indiquent qu'entre un cinquième et un tiers des femmes ont subi des violences sexuelles dans l'enfance (Finkelhor, Hotaling, Lewis, & Smith, 1990; Kilpatrick, Edmunds, & Seymour, 1992; Peters, Wyatt, & Finkelhor, 1986; Russell, 1984, 1988; Saunders, 1992, Finkelhor, 1994). Etant donné que la plupart des violences subies dans l'enfance ne sont jamais signalées aux autorités (Finkelhor, 1993), notre compréhension de la nature et des conséquences à long terme des violences sexuelles dans l'enfance est liée essentiellement à ces études rétrospectives.

Des chercheurs spécialisés dans la maltraitance des enfants et d'autres universitaires également ont soulevé des questions scientifiques sur la fiabilité des études rétrospectives (Briere, 1992b) et ont pris des mesures pour améliorer la validité et la fiabilité des réponses aux questions posées (Koss, 1993, Martin, Anderson, Romans, Mullen, et O'Shea, 1993).

Une préoccupation est que, dans de telles études, des cas légitimes de violences peuvent être méconnus, et la plupart des chercheurs soutiennent que les estimations de prévalence fondées sur des rapports rétrospectifs d'adultes sont probablement des sous-estimations (Finkelhor, 1994). Certains ont fait valoir qu'il peut y avoir beaucoup de faux positifs dans les rapports rétrospectifs (Nash, 1992), mais la présomption prédominante est qu'un certain nombre de victimes ne révèlent pas les violences dont elles ont été victimes par honte ou par oubli. Jusqu'à présent, nous n'avons pas idée de la proportion de personnes ayant subi des violences sexuelles dans l'enfance qui ne parvenaient pas à les rapporter de nombreuses années plus tard.

Plus récemment, le débat scientifique sur les études rétrospectives s'appuyant sur le souvenir des violences sexuelles subies dans l'enfance a été affecté par un débat public sur les souvenirs refoulés et récupérés. L'attention

publique s'est concentrée sur un groupe important et en croissance constante de personnalités publiques, célébrités et autres qui ont révélé leur propres expériences de violences subies, beaucoup rapportant un oubli de ces violences à un moment de leur vie. Dans de nombreux états les lois ont changé pour étendre les délais de prescription, et des souvenirs récemment retrouvés ont figuré au premier plan dans des procès (Loftus et Rosenwald, 1993).

Ces allégations, poursuites civiles et affaires pénales fondées sur des souvenirs retrouvés de violences ont suscité beaucoup d'attention sur la possibilité que les souvenirs retrouvés de violences sexuelles de l'enfance soient faux (Lindsay & Read, 1994, Loftus, 1993). Souvent, les accusés sur lesquels le public porte son attention sont des membres honnêtes de la communauté, ayant une autorité et un prestige considérables. Pour les amis, les membres de la famille et le grand public il est souvent difficile d'accepter la possibilité que ces individus aient exercé des violences sexuelles sur des enfants, en particulier quand les accusateurs eux-mêmes sont d'un haut niveau socio-économique (Wakefield & Underwager, 1992). Certains ont suggéré que les souvenirs récupérés sont fabriqués par des adultes perturbés ou vindicatifs, ou bien favorisés par des thérapeutes trop zélés ou mal formés (Dawes, 1992, Nash, 1992, Nathan, 1992, Tavis, 1993; Wakefield & Underwager, 1992) en utilisant des techniques agressives de récupération des souvenirs (Lindsay et Read, 1994). Des recherches académiques en laboratoire sur la mémoire et des récits anecdotiques de souvenirs individuels de tragédies personnelles (Belli et Loftus, sous presse en 1994, Lindsay et Read, 1994, Loftus, 1993) ont été utilisés pour suggérer que les adultes sont susceptibles d'acquiescer des souvenirs de violences sexuelles dans subies l'enfance qui n'auraient pas réellement eu lieu dans leur enfance.

Une question critique pour la recherche, qui est à l'origine du débat sur les souvenirs retrouvés, est la suivante : à quel point est-il fréquent de ne pas avoir de souvenirs de violences sexuelles ? En outre, par quel mécanisme survient un tel oubli (Loftus, 1993) ? Certains auteurs (Wakefield et Underwager, 1992) suggèrent que le fait de ne pas se souvenir de violences est rare et que rien

n'indique qu'un enfant puisse oublier un événement vraiment traumatisant, à moins qu'il ne se soit produit avant l'âge de 3 ans. Cet article fournit des preuves importantes sur la fréquence de ces oublis, et suggère quelques explications à leur sujet.

Formulation théorique et revue de la littérature

La recherche spécifiquement concentrée sur les souvenirs de violences sexuelles dans l'enfance à l'âge adulte est entièrement basée sur des échantillons cliniques et suggère qu'une grande proportion des victimes (qui se souviennent maintenant de certains détails) ont eu des périodes où elles ne se rappelaient pas les violences. Brière et Conte (1993) ont constaté que 59% des 450 femmes et hommes traités pour des traumatismes sexuels ont déclaré qu'ils avaient oublié les violences sexuelles subies pendant l'enfance lors de périodes situées avant leurs 18 ans. Herman et Schatzow rapportent des « déficits de mémoire sévères » (1987, p.4) au sujet de violences sexuelles dans 28% de leur échantillon clinique de femmes en thérapie dans un groupe de survivants d'inceste. Environ les deux tiers de leur échantillon (64%) ont signalé un certain degré d'amnésie. Loftus, Polonsky et Fullilove (1994) signalent qu'une minorité non négligeable (31%) de leur échantillon de femmes victimes de violences sexuelles en traitement pour toxicomanie présentaient un refoulement au moins partiel ou des souvenirs incomplets des violences et 19% ont déclaré des périodes antérieures d'amnésie complète.

Le débat scientifique sur les récits et les souvenirs de violences sexuelles dans l'enfance remonte à au moins 1896, quand Freud a fait valoir que le refoulement des agressions sexuelles de la petite enfance avait une signification étiologique pour l'hystérie de l'adulte (Freud, 1954 ; Masson, 1984, 1985 ; Peters, 1976 ; Rush, 1980). Il s'est rétracté plus tard, disant qu'il avait eu tort de parler du refoulement de réelles agressions sexuelles subies dans l'enfance, et qu'il s'agissait en fait de fantasmes (de contact sexuel avec les parents ou d'autres adultes) qui menaient à l'hystérie (Freud, 1966). La recherche de Brière et Conte (1993) et celle de Herman et Schatzow (1987) ont réexaminé la question du refoulement des agressions sexuelles subies dans l'enfance et suggèrent qu'une grande partie des femmes ne se souviennent pas des agressions à l'âge adulte. Ces études soutiennent l'hypothèse initialement émise par Freud du lien entre les violences sexuelles subies dans l'enfance, l'amnésie de ces violences, et l'importance des symptômes psychologiques à l'âge adulte, au moins dans les échantillons cliniques.

Brière et Conte (1993) ainsi que Herman et Schatzow (1987) ont constaté que, parmi leurs répondants en recherche de traitement, l'existence d'une période antérieure sans souvenir des violences était associée à des violences plus importantes et survenues à un âge plus précoce. Herman et Schatzow suggèrent que le refoulement massif était la principale ressource défensive à la disposition de leurs patients agressés sexuellement dans la petite enfance de la façon la plus violente physiquement. Brière et Conte suggèrent que l'association qu'ils ont trouvée entre l'absence de souvenir et le traumatisme (évalué selon sa violence ou les blessures consécutives) et le manque d'association entre absence de souvenir et conflit personnel (évalué selon la culpabilité, la honte et le plaisir), correspond mieux à un processus de dissociation qu'à un processus défensif actif de refoulement. De même, Terr (1991) a suggéré que ce qu'elle appelle des traumatismes de type II (violences sur une

longue durée ou répétées) peuvent être plus susceptibles d'entraîner déni et dissociation. Brière et Conte suggèrent que le jeune âge au moment des faits est associé avec une absence de souvenir des violences, car de jeunes enfants sont plus susceptibles de vivre une agression sexuelle comme violente (d'où le refoulement et la dissociation) et avoir à leur disposition peu de défenses psychologiques autres que l'oubli. Comme preuve que l'association entre l'âge et l'absence de souvenir n'est pas liée simplement à la faiblesse du développement cognitif des jeunes enfants, Brière et Conte (1993) avec Herman et Schatzow (1987) soulignent que beaucoup de leurs sujets ont retrouvé des souvenirs alors qu'ils étaient très jeunes au moment des violences.

La recherche sur le développement cognitif et la mémoire projette quelques lumières sur ces données ; malheureusement cette recherche ne d'est pas concentrée sur les souvenirs des événements traumatisants et repose essentiellement sur des études de stress induit en laboratoire et les souvenirs des enfants (voir Ceci & Bruck, 1993). La majorité des études de la littérature en psychologie expérimentale suggèrent que les souvenirs d'événements survenus avant l'âge de trois ans sont rares à l'âge adulte (Pillemer & White, 1989) et attribuent de telles amnésies infantiles à l'immaturité du système nerveux. Cependant une étude récente de Usher et Neisser « montre que le déclenchement de l'amnésie (de l'enfance) varie avec le type d'expérience en question (et que) certains événements sont susceptibles de rester en mémoire même s'ils se produisent à l'âge de 2 ans » (1993, p. 164). Par exemple, ils ont constaté que de nombreux sujets ayant l'âge du collège se sont rappelés d'hospitalisations avant l'âge de 3 ans, et ils suggèrent que lorsque les événements de l'enfance correspondent à des schémas conceptuels de l'âge adulte ou bien sont douloureux ou embarrassants, ils peuvent être plus faciles à se rappeler. Leur étude remet en question la limite admise de 3 ans pour l'amnésie infantile.

Les recherches de Nelson (1993) suggèrent que la mémoire autobiographique (telle que celle des violences subies dans l'enfance) nécessite non seulement le développement du langage mais aussi une aisance avec le langage qui souvent fait défaut à l'âge préscolaire. Nelson suggère de plus que les souvenirs autobiographiques ont des origines cognitives à la fois psychologiques et sociales et pourraient dépendre non seulement du développement du langage mais aussi de l'apprentissage du partage de souvenirs avec d'autres. Une autre explication d'une relation entre le jeune âge à l'âge des violences et l'incapacité de se rappeler de tels événements à l'âge adulte est que le souvenir de ces événements a été fixé ou construit d'une manière non verbale mais reposant sur des images, actions ou sensations (Pillemer & White, 1989). Les souvenirs peuvent n'être évoqués que lorsque ces images se présentent à nouveau ou sont revécues, comme c'est le cas dans certaines interventions thérapeutiques (Brière, 1992a ; Herman, 1992).

D'autres facteurs dont on a montré qu'ils affectent la mémoire et peuvent jouer un rôle dans les souvenirs retrouvés de violences sexuelles de l'enfance sont la prégnance de l'événement (Brainerd & Ornstein, 1991 ; Lindberg, 1991), les menaces ou les promesses des agresseurs (Bottoms, Goodman, Schwartz-Kenney, Sachsmaier, & Thomas, 1990 ; Brière & Conte, 1993), et la répétition des épisodes (Harris & Liebert, 1991).

Jusqu'à présent il n'y pas eu d'études prospectives d'enfants ayant subi des violences sexuelles pour déterminer

quelle proportion les a oubliées à l'âge adulte. Les deux études importantes des souvenirs de violences sexuelles de l'enfance à l'âge adulte ((Briere & Conte, 1993 ; Herman & Schatzow, 1987), qui ont fourni les bases des conclusions sur la fréquence de l'absence de souvenir des violences, reposent sur le comptage rétrospectif d'échantillons d'individus se rappelant désormais les violences.

L'étude rapportée ici repose sur un ensemble de femmes ayant une histoire documentée de violences sexuelles dans l'enfance à qui on a posé des questions sur leurs souvenirs 17 ans plus tard. Cette étude pose les questions suivantes : (a) Quelle est la fréquence de l'oubli des violences sexuelles de l'enfance ? (b) Est que l'oubli est associé seulement avec le jeune âge au moment des violences et suggère juste l'effet de amnésie infantile, ou y a-t-il d'autres facteurs associés à l'oubli tels que la relation avec l'agresseur ou la sévérité du traumatisme, facteurs indépendants de l'âge au moment des violences.

Méthodes

Dans les années 1970, toutes les victimes de violences sexuelles signalées dans une grande ville du nord-est (des USA, note du traducteur) ont été amenées aux urgences de l'hôpital de la ville pour traitement et recueil de preuves médico-légales. Du 1er avril 1973 au 30 juin 1975, 206 filles (âgées de 10 mois à 12 ans) ont été examinées dans le cadre d'une étude plus vaste (financée par l'Institut national de la santé mentale) des conséquences des agressions sexuelles chez les victimes adultes, adolescentes, et enfants (McCahill, Meyer et Fischman, 1979, Peters, 1976). Les détails de l'agression sexuelle ont été recueillis en même temps que le signalement des violences, et ont été consignés dans les dossiers médicaux de l'hôpital et dans les entrevues de l'investigateur avec l'enfant, le prestataire de soins, ou les deux. Ces rapports (le registre des violences) ne sont donc pas sujets à des biais liés à la remémoration.

En 1990 et 1991, 153 de ces filles, maintenant adultes, ont été retrouvées et contactées personnellement. Dix femmes ont refusé d'être interviewées, et sept ont été programmées mais ne sont jamais venues pour l'interview. Cent trente-six femmes ont été interrogées (66% de l'échantillon total). Quatre de ces interviews ont été retirés des analyses parce que le rapport initial ne décrivait pas de contact sexuel réel, et trois autres cas ont été abandonnés parce que les femmes ont indiqué qu'elles-mêmes ou d'autres avaient fabriqué le rapport initial des violences sexuelles¹. Ainsi, l'échantillon pour ces analyses est composé de 129 femmes.

Au moment du réinterview, les femmes étaient âgées de 18 à 31 ans. La majorité des femmes interrogées (86%) étaient afro-américaines. Les violences sexuelles signalées dans l'enfance de ces femmes vont des rapports sexuels aux attouchements et aux caresses. Dans 60% des cas, une pénétration sexuelle a été rapportée. Des violences physiques (pousser, bousculer, gifler, battre ou étouffer) ont été associées par l'agresseur dans 62% des cas. Tous les auteurs étaient des hommes. Dans 34% des cas, l'agresseur était un membre de la famille immédiate ou élargie ; dans 14% des cas, l'auteur était un proche de l'enfant et dans 25%, un étranger. Des preuves médicales d'un traumatisme physique étaient présentes dans 34% des cas, 28% des examens visuels initiaux révélant un traumatisme génital léger à sévère. Il n'y avait pas de différence statistiquement significative pour ces caractéristiques entre les femmes interviewées et celles qui n'ont pas été interviewées. Aux

fins de l'étude, les violences sexuelles sur les enfants ont été définies comme un contact sexuel : (a) contre la volonté de l'enfant, (b) avec force ou coercition physique, ou (c) avec un agresseur âgé d'au moins cinq ans de plus que la victime.

En 1990 et 1991, lorsque les femmes ont été retrouvées et contactées par l'investigateur, leur consentement éclairé fut demandé conformément aux recommandations². On demanda aux femmes de participer à une importante étude de suivi concernant la vie et la santé des femmes ayant reçu des soins médicaux dans l'enfance à l'hôpital de la ville. Les femmes ne furent pas informées de leurs antécédents de violences subies, bien que certaines femmes aient eu conscience que leur visite à l'hôpital avait été liée à des violences sexuelles subies dans l'enfance.

Au cours de l'entretien privé en face-à-face, d'une durée moyenne de 3 heures, les femmes ont été interrogées sur les événements de leur vie d'enfant puis d'adulte. Leur santé sociale et psychologique actuelle a été évaluée avec diverses mesures. Après avoir suffisamment parlé, elles ont été interrogées sur leurs expériences sexuelles de l'enfance, dans le but de commencer à aborder leurs antécédents de victimisation sexuelle. Une série de 14 questions distinctes et détaillées ont été posées dans un but de criblage, suivant l'approche de Russell (1986)³. Les questions portaient sur les expériences de contact sexuel imposé par la force, avec quelqu'un en position d'autorité, avec un membre de la famille, avec un individu plus âgé de 5 ans ou plus, ou qui se soient produites contre leur gré. En outre, pour obtenir des informations sur les événements que les femmes ne définissaient pas comme des violences sexuelles mais qui avaient été à l'origine du rapport de l'hôpital dans les années 1970, les enquêteurs les ont interrogées sur des souvenirs de violences sexuelles inventés par eux-mêmes ou par d'autres. Pour obtenir des informations sur d'autres événements qui auraient pu conduire à un rapport de l'hôpital, les enquêteurs ont également demandé aux femmes si un membre de leur famille avait eu des ennuis pour ses activités sexuelles.

Les interviewers étaient deux femmes dans la quarantaine (une blanche et une afro-américaine), qui avaient

1. Un article distinct sur la validité des divulgations d'enfants fournira plus de détails sur les fabrications rapportées et est en cours de préparation pour publication.

2. Un consentement éclairé valide sur le plan juridique a été obtenu avant chaque entrevue, y compris une description de l'objet sensible à traiter. Les femmes ont eu l'opportunité de décider de participer ou non à l'étude. Elles ont été informées de leur droit de mettre fin à l'entrevue à tout moment et reçoivent toujours une compensation monétaire totale (30 \$). Tous les enquêteurs ont été formés pour traiter les questions sensibles couvertes par la recherche, comment reconnaître les signes de stress chez les femmes et comment faire les recommandations appropriées. L'entrevue a été interrompue si les femmes le souhaitaient ou si l'interviewer jugeait qu'elle était en détresse. Parce que l'entrevue traitait de questions délicates concernant l'adaptation sociale et psychologique des femmes et leurs expériences avec les violences sexuelles et autres types de victimisation, si des antécédents de violence sexuelle ont été divulgués, services d'intervention en cas de violence sexuelle programme ont été mis à disposition sans frais après le débriefing. Seules quelques femmes ont utilisé ces services. D'autres renvois ont également été faits, le cas échéant. Les enquêteurs ne possédaient aucune information sur la nature de la victimisation subie par les femmes durant leur enfance, et les femmes n'étaient pas informées de leur victimisation si elles ne s'en souvenaient pas.

3. Une copie de ces questions est disponible auprès de Linda

reçu une formation et une supervision pour s'assurer qu'elles étaient en mesure d'établir un contact avec les femmes et de mener des entretiens sur des sujets personnels sensibles et potentiellement bouleversants. Elles ont suivi un protocole qui avait permis d'obtenir des taux élevés de récits de violences sexuelles de l'enfance avec d'autres adultes qui n'étaient pas connus pour avoir été maltraités dans l'enfance (Williams et Finkelhor, 1989 ; Williams, Siegel, Hyman et Jackson-Graves, 1993)(ainsi on favorisait leur récit et on limitait la possibilité d'une amnésie des violences, note du traducteur). Les enquêtrices étaient conscientes de l'objectif de l'étude, mais elles n'étaient au courant d'aucune des circonstances des violences sexuelles signalées dans les années 1970 sur les enfants qu'étaient alors ces femmes.

Comme beaucoup de femmes ont signalé des incidents divers ou multiples de violences sexuelles dans leur enfance, deux évaluateurs (l'investigateur et l'assistant de recherche) ont évalué si la femme s'était souvenue précisément des violences consignées dans le registre des violences. Les évaluateurs ont lu indépendamment les détails des descriptions que faisaient les femmes des agressions sexuelles qu'elles avaient subies dans l'enfance ; en adoptant une approche qui donnerait une estimation prudente de la proportion de celles qui ne se souvenaient pas des violences consignées dans le registre, les évaluateurs ont utilisé les renseignements consignés dans les dossiers des années 1970 pour déterminer si les agressions sexuelles qu'elles décrivaient ressemblaient, même de loin, aux violences précédemment documentées dans le registre. Fréquemment, les femmes ont détaillé à l'enquêteur exactement le même incident que celui qui avait été rapporté dans les années 1970, mais ne se sont pas correctement rappelé leur âge au moment où l'agression s'était produite. Malgré le souvenir incorrect de leur âge au moment des faits, on a estimé, dans l'optique des buts de cette étude, que ces femmes s'étaient correctement souvenues des violences sexuelles. De plus, certaines femmes ont été à plusieurs reprises la victime du même agresseur. Pour être considérées comme s'étant rappelé les violences sexuelles de leur enfance, les femmes n'étaient pas tenues de se rappeler l'incident spécifique tel qu'il avait été signalé aux autorités. Lorsqu'une femme a signalé un cas de violences sexuelles par l'agresseur initial (même si elle a déclaré que cela s'est produit quelque temps après l'épisode pour lequel elle a été incluse dans l'étude), elle a été considérée comme ayant mémorisé l'épisode. Dans tous les cas, les deux évaluateurs étaient d'accord sur le fait que les violences telles que consignées dans le registre avaient été mémorisées ou non.

Résultats

Proportion de femmes ne se rappelant pas les violences

Parmi les 129 femmes de l'échantillon, plus d'un tiers (38%) n'ont pas signalé les violences sexuelles qu'elles ont subies pendant leur enfance et qui ont été documentées dans les dossiers hospitaliers (le registre), et n'ont pas signalé d'autres épisodes de violences par le même agresseur. Bien que certaines de ces femmes aient pu simplement décidé de ne pas parler des violences sexuelles aux enquêteurs, d'autres conclusions discutées ci-dessous suggèrent que la majorité de ces femmes ne se souvenaient pas des violences sexuelles.

Certaines femmes ont donné des preuves spectaculaires qu'elles ne se souvenaient vraiment pas des violences sexuelles, et qu'elles nous en auraient fait part si elles les

avaient « connues ». Par exemple, dans un cas, la jeune femme a dit à l'interviewer qu'elle n'avait jamais été agressée sexuellement lorsqu'elle était enfant, et elle a nié à plusieurs reprises et calmement toute notion de violence sexuelle subie durant l'interrogatoire détaillé⁴. On lui a ensuite demandé si quelqu'un de sa famille avait eu des ennuis en raison de son comportement sexuel, et elle a dit : « Non », puis a spontanément ajouté : « Oh, attendez une minute, est-ce que ça pourrait être quelque chose qui est arrivé avant ma naissance? » Lorsqu'on lui a dit « oui », elle a dit : « Mon oncle a agressé sexuellement quelqu'un. » Elle a dit ensuite :

« Je n'ai jamais rencontré mon oncle (le frère de ma mère), il est mort avant ma naissance ... Vous voyez, il a agressé sexuellement un petit garçon ... Quand la mère du petit garçon a découvert que son fils avait été agressé, elle a pris un couteau et a poignardé mon oncle dans le cœur, elle l'a tué. »

L'enquêteur (ignorant des circonstances dans lesquelles cette femme avait été agressée) a noté les détails de ce récit de la mort de l'oncle, et a terminé l'entrevue. La comparaison avec le compte rendu original de l'agression, enregistré en 1974, a révélé que cette participante (à 4 ans), sa cousine (à 9 ans), et son compagnon de jeu (à 4 ans) ont tous été agressés sexuellement par l'oncle. Les documents faisant état de l'enquête antérieure ont révélé que, lorsque cette participante a parlé à sa mère de l'agression, sa mère a, à son tour, informé la mère du compagnon de jeu, un petit garçon. La mère de ce garçon, selon les comptes rendus de journaux disponibles dans les dossiers, s'est armée d'un couteau et est partie à la recherche de l'oncle. Elle l'a poignardé cinq fois, le tuant. La participante à la présente étude ne se souvenait apparemment pas avoir été agressée sexuellement par cet homme.

La conclusion selon laquelle une proportion aussi élevée, 38% des femmes, n'a pas informé l'interviewer de violences sexuelles subies dans l'enfance et dûment documentées dans les dossiers hospitaliers des années 1970, est tout à fait frappante, en dépit des constatations déjà faites sur des échantillons cliniques tels que ceux de Briere et Conté. (1993) ou Herman et Schatzow (1987). C'est une proportion significative de l'échantillon. Cependant, avant d'affirmer que ces femmes ne se souvenaient pas des violences sexuelles, nous devons discuter plusieurs problèmes.

Peut-on dire que ces femmes étaient gênées ou ne voulaient pas s'exprimer sur des sujets aussi intimes ?

La plupart des femmes ont parlé à l'interviewer de nombreuses autres sujets très personnels, ainsi elles leur ont donné des informations à propos d'autres violences sexuelles, physiques et émotionnelles subies dans l'enfance, à propos d'histoires personnelles de toxicomanie, et leur ont donné des détails intimes sur leur fonctionnement sexuel à l'adolescence et à l'âge adulte ; il est donc peu probable que la gêne les ait empêchées de parler des violences consignées dans le registre. Parmi les femmes qui ne se souvenaient pas de l'agression sexuelle ayant justifié leur inclusion dans l'étude, 68% ont parlé à l'interviewer d'autres agressions sexuelles (impliquant clairement des auteurs et des circonstances différentes) survenues pendant leur enfance. Parmi les femmes qui se sont souvenues de l'agression figurant dans le registre, la même proportion (68%) a signalé d'autres violences sexuelles survenues pendant leur enfance. De plus, celles qui ne se souvenaient

pas des violences en question n'étaient pas moins susceptibles de rapporter les expériences de violences les plus gênantes, inconcevables et stigmatisantes que celles qui s'en souvenaient. En effet, parmi celles qui ne se souvenaient pas des violences consignées dans le registre, plus d'un tiers (35%) ont parlé à l'interviewer d'autres violences sexuelles perpétrées par des membres de leur famille.

Pour examiner la question de savoir si les femmes qui semblaient ne pas se souvenir des violences étaient simplement réticentes à parler de sujets aussi personnels, une mesure de la volonté de divulguer des renseignements personnels a été élaborée. Les femmes ayant déclaré avoir déjà subi un avortement, une situation de prostitution ou une maladie sexuellement transmissible ($n = 51$, 40%) n'étaient pas plus susceptibles de se rappeler l'épisode de victimisation sexuelle infantile (61%) du registre que celles qui ont nié (ou n'ont pas eu) une telle histoire sexuelle (63%), $\chi^2(1, N = 129) = 0,0023$, $p = 0,9621$.

Est-il possible que l'absence de souvenir des violences sexuelles consignées dans le registre reflète une réticence à évoquer la multiplicité des incidents de ce type ?

Nous avons envisagé la possibilité que les femmes évitent de rapporter de multiples épisodes de violences sexuelles de crainte qu'on ne leur pose des questions détaillées sur chaque épisode (et donc omettent simplement de rapporter les violences consignées dans le registre) ; de ce fait la longue série de questions de sélection n'a été utilisée que pour obtenir une brève indication de tous les épisodes de violences subis par chaque femme. Pour chaque réponse positive, on n'a demandé à la femme que son âge au moment des faits et quelle relation elle avait avec l'auteur. C'est seulement après que cette information minimale a été obtenue pour chaque incident remémoré que plus de détails ont été sollicités à propos de chaque épisode, en commençant par l'épisode le plus proche du moment où elle avait été vue à l'hôpital.

Ces femmes étaient-elles si traumatisées par les événements négatifs de leur vie ou en proie à de tels problèmes de toxicomanie que les violences sexuelles de l'enfance étaient passées au second plan, insignifiantes ou facilement oubliées ?

Il se peut que des femmes aux prises avec de nombreux événements négatifs dans leur vie soient moins susceptibles de rapporter un épisode de violences sexuelles survenu de nombreuses années auparavant. En effet, beaucoup de femmes de cet échantillon avaient vécu d'autres expériences très traumatisantes. Avoir un ami proche ou un membre de la famille violemment tué a été utilisé comme étalon de mesure pour d'autres événements traumatisants de la vie. Les femmes qui avaient subi ce grave traumatisme (37% de l'échantillon) n'étaient pas plus susceptibles que les autres de ne pas se rappeler des violences figurant dans le registre, $\chi^2(1, N = 129) = 0,7242$, $p = 0,948$. En ce qui concerne les problèmes de toxicomanie, 8% des femmes avaient déjà été traitées pour des problèmes d'abus d'alcool, et 26% avaient été traitées pour des problèmes de drogue, mais ces femmes n'étaient pas plus susceptibles d'avoir oublié la maltraitance que celles qui n'avaient eu aucun traitement pour la toxicomanie. Pour celles traitées pour alcoolisme, $\chi^2(1, N = 129) = 0,0437$, $p = 0,3345$; pour celles traitées pour abus de drogues, $\chi^2(1, N = 106) = 0,9421$, $p = 0,332$. En fait, sur les 11 femmes qui ont

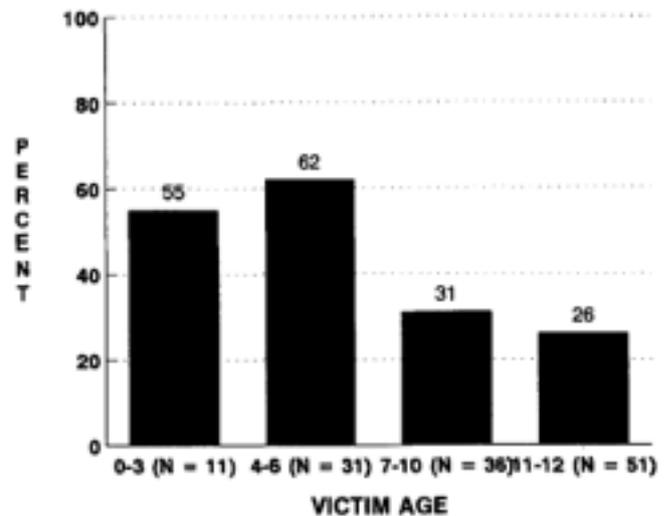


Figure 1. Bar graph showing age at time of victimization and no recall of sexual abuse, $\chi^2(3, N = 149) = 12,65$, $p < .006$.

rapporté des antécédents de trous noirs liés à l'alcool et de delirium tremens, seulement 3 (27%) avaient oublié les violences consignées dans le registre. Les femmes ayant des problèmes de drogue ou d'alcool autodéclarés n'étaient pas plus susceptibles que celles sans problèmes de drogue ou d'alcool d'avoir oublié les violences sexuelles subies dans l'enfance (38% contre 39%), $\chi^2(1, N = 128) = 0,0114$, $p = 0,9150$.

Est-il possible que certaines femmes ne se souviennent pas des violences parce qu'elles n'ont jamais eu lieu, malgré la documentation de nos dossiers ?

Un nombre inconnu de rapports originaux peuvent avoir été fictifs. Les meilleures recherches suggèrent qu'entre 4% et 8% des cas de violences sexuelles sur des enfants sont fictifs (Everson et Boat, 1989). Il est probable que le taux de rapports fictifs était encore plus faible dans les années 1970, car signaler de tels faits pouvait être socialement moins acceptable et moins susceptible de générer un bénéfice secondaire. Aucun de ces rapports n'a été établi dans des contextes de différend en matière de garde, qui peuvent conduire à un taux de falsification plus élevé. Trois femmes nous ont dit que les rapports établis par elles ou par d'autres avaient été inventés, et elles ont donc été exclues de cette analyse.

Pour répondre à la préoccupation que certaines des femmes de l'étude n'aient pas vraiment été agressées sexuellement, une estimation plus prudente du taux d'oubli a été faite en limitant l'analyse aux filles (a) pour qui on avait enregistré des preuves médicales de traumatismes génitaux et (b) dont les comptes rendus avaient également reçu la cote de crédibilité la plus élevée (sur la base d'une note subjective de l'interviewer, sur 4 points) dans les années 1970. Fait intéressant, dans les 23 cas qui répondent à cette norme exigeante pour valider l'allégation d'agression sexuelle initiale, plus de la moitié (52%) des femmes ne se souvenaient pas des violences sexuelles lorsqu'elles ont été interrogées en 1990-1991. Cela suggère que le taux d'absence de souvenir de 0,38 n'est pas un chiffre gonflé attribuable à des rapports initialement faux ou erronés. En réalité, il y avait une tendance, pour les femmes qui ne se souvenaient pas de l'agression, à avoir des preuves

médicales de traumatisme génital (37% contre 24%) et à avoir une cote de crédibilité élevée (87% contre 84%).

La proportion élevée de femmes qui ne se souviennent pas est-elle attribuable au jeune âge des enfants au moment des violences?

La figure 1 représente graphiquement (pour quatre groupes d'âge) la proportion de femmes qui n'avaient pas de souvenir des violences. Celles qui étaient âgées de 3 ans et moins au moment de l'agression n'étaient pas les seules à avoir un taux élevé d'absence de souvenir (55%). Celles qui avaient de 4 à 6 ans étaient tout aussi susceptibles (62%) d'avoir oublié les violences. On peut s'attendre à ce que des enfants de 4 à 6 ans au moment des violences soient plus susceptibles de se rappeler les violences que ceux du groupe de moins de 3 ans si le fait de se les rappeler était uniquement attribuable au développement cognitif et à l'acquisition du langage. Le taux élevé d'absence de souvenir

Table 1
Characteristics of Abuse and No Recall of Child Sexual Victimization

Characteristic	% who remembered ^a	% with no recall ^b	Odds ratio	<i>p</i>	<i>n</i>
Age 7 or older at time of abuse	72	28	0.26	.0009	129
Physical force used	69	31	0.75	.648	101
Penetration	64	36	0.99	.852	113
Genital trauma	51	49	1.86	.167	129
Perpetrator was stranger	82	18	0.20	.018	120
Perpetrator was family member	53	47	1.95	.136	119

^a Coded as 0. *N* = 80. ^b Coded as 1. *N* = 49.

Table 2
Measures of Abuse Associated With No Recall of Child Sexual Victimization (t tests)

Variable	<i>M</i> for women who remembered ^a	<i>M</i> for women with no recall ^b	<i>p</i>
Age at abuse	9.0	7.0	.0003
Degree of force (ranging from 0 to 4)	1.6	1.2	.059
Severity of penetration	0.96	1.12	.151
Closeness to perpetrator	1.01	1.45	.008

chez ces enfants plus âgés (de 4 à 6 ans) peut être dû à d'autres facteurs, tels que l'importance du traumatisme psychologique qu'ils avaient subi, leur capacité à comprendre la gravité et la signification des violences, ou bien les ressources qui étaient à leur disposition pour y faire face. Ces résultats suggèrent que des facteurs autres que le développement cognitif et l'acquisition du langage (facteurs associés à l'amnésie dite infantile) jouent un rôle dans l'oubli. Bien que les capacités de développement cognitif affectent indubitablement la mémoire des très jeunes enfants et se traduisent par une absence de souvenir des violences à l'âge adulte, dans cette étude 5 des 11 femmes

de moins de 4 ans au moment de la victimisation se sont rappelés les violences^{5,6}.

Table 3
Logistic Regression of Analysis of Characteristics of Abuse and No Recall

Variable	Coefficient	<i>SE</i>	<i>p</i>
Age at time of abuse	-0.1756	.0657	.008
Degree of force	-0.0329	.1646	.842
Severity of penetration	0.2028	.2665	.447
Closeness to perpetrator	0.4123	.2128	.053

Note. *N* = 129, and log likelihood = 171.309; $\chi^2(124, N = 129) = 129.283, p = .354$.

Le taux élevé d'absence de souvenir des violences sexuelles pour l'ensemble de cet échantillon n'est pas dû au très jeune âge des filles, comme suggéré par Loftus (1993). La plupart des filles avaient au moins 7 ans au moment des violences. Toutefois, près d'un tiers des victimes de violences sexuelles entre 7 et 10 ans et plus d'un quart des victimes entre 11 et 12 ans ne se souvenaient pas des violences. Parmi celles qui avaient 7 ans ou plus au moment où elles avaient été agressées sexuellement, 28% ne se souvenaient pas des violences (tableau 1).

Néanmoins, une relation inverse entre l'âge au moment des violences et l'absence de souvenir a été trouvée ; les violences commises à un âge plus précoce étaient plus susceptibles d'être oubliées (voir le tableau 4). Les femmes qui ne se souvenaient pas des violences étaient, en moyenne, deux ans plus jeunes au moment des violences que celles qui se les rappelaient (tableau 2).

Une difficulté pour interpréter le sens de l'association trouvée entre l'âge et l'absence de souvenir est que les femmes qui étaient plus jeunes au moment de l'agression sexuelle étaient également plus jeunes au moment de la réinterview - beaucoup encore au début de leur vingtaine. Il est possible que les femmes qui ont été maltraitées dans la petite enfance - et qui sont actuellement plus susceptibles d'avoir oublié les violences - se souviennent au cours des années ultérieures des violences qu'elles ont subies. Par conséquent, il se peut que ce soit l'âge au moment de la réinterview et non l'âge au moment de l'agression initiale qui soit associé au souvenir. Quand cet échantillon de femmes aura vieilli, il se peut que d'autres variables aient une valeur explicative supérieure aux effets de l'âge suggérés par les données actuelles.

Qu'est-ce qui compte pour se souvenir, en plus de l'âge ?

Celles qui avaient été agressées par des inconnus étaient plus susceptibles de se rappeler les violences que celles qui avaient été agressées par quelqu'un qu'elles connaissaient, comme un ami de la famille, un camarade ou un membre de la famille. Les femmes qui avaient été agressées par des

5. Certains des «souvenirs» peuvent être attribuables aux informations qu'elles ont reçues d'autres personnes plus tard dans leur vie; cependant, cela n'a pas été exploré systématiquement dans cette interview

6. La distribution exacte de l'absence de souvenir pour chaque âge est : âge <1 an, 1 de 1 absence de souvenir ; âge 1 an, 1 sur 1 absence de souvenir ; âge 2 ans, 3 sur 5 absence de souvenir ; âge 3 ans, 1 sur 5 absence de souvenir ; âge 4 ans, 6 sur 12 absence de souvenir ; âge 5 ans, 9 sur 11 absence de souvenir ; âge 6 ans, 4 sur 7 absence de souvenir ; âge 7 ans, 4 sur 11 absence de souvenir ; âge 8 ans, 4 sur 8 absence de souvenir ; âge 9 ans, 1 sur 9 absence de souvenir ; âge 10 ans, 2 sur 8 absence de souvenir ; âge 11 ans, 6 sur 21 absence de souvenir ; âge 12 ans, 7 sur 30 absence de souvenir.

membres de leur famille ou qui avaient subi un traumatisme génital étaient plus susceptibles de ne pas avoir de souvenir (43% contre 28%), mais cela peut être attribuable au hasard (tableau 1). La contrainte physique, la pénétration sexuelle et les traumatismes génitaux n'étaient pas associés à une absence de souvenir des violences, selon l'analyse bivariée.

Trois mesures des caractéristiques des violences ont été élaborées : degré de la contrainte physique (0 = aucune, 1 = coercition-intimidation, 2 = brutalité, 3 = coups, 4 = 1, 2 ou 3 plus étouffement) ; gravité de la pénétration (0 = pas de pénétration, 1 = pénétration sans traumatisme génital, 2 = traumatisme génital) ; et la proximité relationnelle avec l'auteur (0 = inconnu, ou parent non connu, 1 = connaissance, ami de la famille, 2 = parent éloigné, 3 = membre de la famille nucléaire)⁷. Le tableau 2 présente les résultats des tests t. Les femmes ayant une relation plus étroite avec l'agresseur étaient plus susceptibles de ne pas se souvenir des violences. Il existe une tendance à ne pas se rappeler les violences chez les femmes qui ont subi les plus importantes contraintes physiques.

Le tableau 3 contient les résultats de l'analyse multivariée (régression logistique). Le jeune âge au moment des violences et la proximité de la relation avec l'agresseur contribuent de façon indépendante à l'oubli des violences. Lorsqu'un terme d'interaction (score inversement proportionnel à la proximité vis-à-vis de l'agresseur, multiplié par l'âge) a été inclus dans l'analyse, le jeune âge et la proximité de l'agresseur ont continué à contribuer de façon indépendante à l'absence de souvenir des violences. Une régression logistique a également été calculée après exclusion des femmes qui avaient 3 ans ou moins au moment des violences sexuelles. En cas d'absence de souvenir les mêmes associations statistiques ont été trouvées avec le jeune âge au moment de l'épisode et la proximité de l'auteur.

Table 4
Correlation Matrix

Measure	Dependent variable (no recall)	1	2	3
1. Age				
<i>r</i>	-.2961			
<i>p</i>	.0007			
2. Degree of force				
<i>r</i>	-.1419	.46521		
<i>p</i>	.1175	.0000		
3. Severity of penetration				
<i>r</i>	.0965	.0050	.1521	
<i>p</i>	.3028	.9566	.0959	
4. Closeness to perpetrator				
<i>r</i>	.2208	-.1521	-.0783	.1641
<i>p</i>	.0154	.0891	.3835	.0795

Est-ce que les filles plus âgées qui ont été agressées sexuellement, qui ont des notes élevées de crédibilité, et qui n'ont pas de problèmes actuels de drogue ou d'alcool, sont moins susceptibles d'avoir oublié l'agression sexuelle de leur enfance ?

Ceux qui sont sceptiques à propos de ces résultats peuvent remettre en question la probabilité que tant de femmes oublient, et suggérer une analyse plus prudente

d'un échantillon limité aux filles plus âgées, avec la plus grande crédibilité dans la description de l'épisode initiale, et ayant subi les formes les plus invasives de violences. Malheureusement, l'échantillon est trop petit pour permettre des tests statistiques significatifs lorsque qu'on considère seulement les filles âgées de plus de 6 ans au moment des faits, considérés comme décrits avec une grande crédibilité, ayant été pénétrées sexuellement et qui n'ont pas de problèmes de drogue ou d'alcool (n = 10). Les résultats, cependant, sont intéressants à des fins heuristiques. Même parmi ce groupe sélectionné, 40% (4) des 10 femmes ne se sont pas souvenues des violences. Lorsque les femmes de 4 ans ou plus au moment de l'agression ont été ajoutées à ce sous-groupe, 54% ne s'en souvenaient pas. Plusieurs problèmes semblables ont été analysés en confinant l'analyse à diverses combinaisons de filles plus âgées avec grande crédibilité quant à l'épisode, et qui ont subi les actes de pénétration sexuelle ou les contraintes physiques les plus graves. Bien que la taille de l'échantillon soit petite, dans toutes ces analyses, on a constaté que 38% des femmes ou plus ne se rappelaient pas les violences.

Ces résultats s'appliquent-ils uniquement aux souvenirs d'une seule occurrence de violences sexuelles plutôt qu'à une histoire de violences répétées? La probabilité de se remémorer les violences serait-elle plus grande quand elles ont été répétées ?

Lors de la première vague de cette recherche menée de 1973 à 1975, aucune donnée systématique n'a été recueillie sur le nombre de fois que l'enfant avait été victime d'agressions sexuelles répétées par le même agresseur. Cette recherche a commencé comme une étude sur le viol conceptualisé comme un événement ponctuel, arrivant principalement à des femmes adultes et perpétré par des inconnus. Les résultats de cette première étude ont été en partie à l'origine de la découverte des violences sexuelles subies par les enfants. Les deux cinquièmes des victimes de viol étaient en réalité des filles de moins de 16 ans, et les filles et les femmes adultes étaient plus susceptibles d'être agressées sexuellement par quelqu'un qu'elles connaissaient que par un inconnu (McCahill et al., 1979). Un examen des informations descriptives enregistrées sous forme narrative dans les interviews de la première vague révèle que, dans de nombreux cas, les filles qui ont été agressées sexuellement par un membre de la famille ou par un proche ont été l'objet de violences répétées par le même agresseur. Ceux qui entretiennent des relations étroites avec l'enfant ont souvent plus d'occasions d'obtenir un accès répété à lui. Les conclusions sur le suivi, à savoir que les femmes maltraitées par un proche étaient plus susceptibles d'avoir oublié les violences (tableaux 2, 3 et 4), suggèrent que les violences sexuelles répétées peuvent être associées à l'absence de souvenir. Il n'y a aucun moyen de tester cela directement sur la base des données collectées.

Pour cette question, les seules données pertinentes qui ont été recueillies lors de la première vague de l'étude portaient sur la question de savoir si l'enfant avait déjà subi des violences sexuelles avant l'incident figurant sur le registre. Ces violences préalables pouvaient avoir été commises par le même auteur ou par quelqu'un d'autre. Trente pour cent des filles avaient déjà subi de telles violences. Les femmes ayant déjà subi de telles violences

7. La proximité de l'agresseur est fondée sur des catégories nominales et une étiquette de parenté plutôt que sur une mesure privilégiée du degré d'implication émotionnelle ou de responsabilité dans les soins dus à l'enfant (voir Kendall-Tackett, Williams et Finkelhor, 1993). Une telle mesure n'était pas disponible dans les données des années 1970.

(possiblement répétées) les avaient oubliées exactement dans la même proportion que les femmes qui n'avaient jamais été victimes de violences sexuelles auparavant dans leur enfance (33% contre 38%), $\chi^2(1, N = 110) = 0,1871$, $p = 0,665$.

Discussion

Ces résultats suggèrent que l'absence de souvenirs de violences sexuelles subies dans l'enfance est une occurrence fréquente, non seulement parmi des survivants adultes en thérapie (Briere et Conte, 1993) mais aussi parmi des échantillons communautaires de femmes chez qui existe une histoire documentée de violences sexuelles subies dans l'enfance. Lors de la réinterview, près des deux cinquièmes des femmes n'ont pas signalé les violences sexuelles qu'elles avaient subies dans l'enfance, et qui avaient été documentées 17 ans plus tôt, et celles qui ne les ont pas signalées ne semblaient pas se souvenir de ces violences.

Cet échantillon comprenait principalement des femmes afro-américaines pauvres vivant dans des quartiers défavorisés et, à ce titre, les résultats peuvent ne pas être généralisables à toutes les femmes victimes de violences sexuelles. Bien que certaines recherches sur les différences ethniques quant à l'impact des violences sexuelles aient montré peu de différences entre les groupes ethniques (Wyatt, 1990), d'autres ont trouvé que les femmes afro-américaines étaient plus susceptibles que les femmes blanches de présenter des conséquences négatives de violences sexuelles incestueuses. Russell, Schurman et Trocki, 1988). Russell et ses collègues ont suggéré que les différences observées dans les conséquences à long terme pourraient être le résultat de violences plus sévères subies par les femmes afro-américaines. On ne sait pas si ces dernières diffèrent des femmes d'autres cultures ou d'autres groupes ethniques quant à leur mémoire des violences sexuelles subies dans l'enfance. Cette étude a toutefois révélé que les expériences d'autres traumatismes graves n'étaient pas associées au taux de remémoration des violences sexuelles de l'enfance.

Comme aucune donnée de première intention n'a été recueillie sur le nombre de fois que l'enfant a été agressé par la même personnes, aucune conclusion ferme ne peut être tirée sur les effets différentiels de la répétition des violences sur les souvenirs à l'âge adulte. L'existence de violences subies antérieurement (commises par le même auteur ou un auteur différent) n'a pas été associée au souvenir de l'épisode de violence sexuelle figurant dans le registre, ce qui suggère que les femmes qui ont subi des violences répétées ne sont pas plus susceptibles de se rappeler cet épisode. Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour examiner cette question.

Toutes les femmes de cet échantillon ont été victimes dans l'enfance de violences sexuelles signalées aux autorités. Cela soulève des questions sur la possibilité de généraliser ces résultats pour les femmes qui n'ont jamais signalé les violences qu'elles ont subies. Il est difficile de voir comment une étude comparable pourrait être menée pour déterminer la proportion de femmes qui ne se souviennent pas de leur victimisation parmi celles qui n'ont pas signalé de violences, puisqu'il est impossible d'identifier un tel échantillon. Comme les femmes pour qui les violences n'ont jamais été signalées ont probablement moins eu l'occasion de parler des détails de ces violences avec d'autres, il est possible que leur taux d'oubli soit encore plus élevé. Cette étude peut donc fournir une estimation prudente de la

proportion de femmes ayant subi des violences sexuelles dans l'enfance et qui n'en ont aucun souvenir.

Ces résultats ont des implications pour la recherche et pour la pratique clinique et juridique. Bien que beaucoup de femmes qui ne se rappellent pas les violences consignées dans le registre se souviennent d'un autre épisode de violences sexuelle dans leur enfance (68%), 32% (12% de l'échantillon total) ont déclaré ne jamais avoir été victimes de violences sexuelles dans l'enfance alors que, selon les documents officiels, elles en ont effectivement subi. Cela suggère que de vastes études rétrospectives communautaires sur les violences sexuelles subies dans l'enfance peuvent classer comme non-agressées un nombre significatif de femmes qui ont été agressées dans l'enfance. En outre, ces résultats suggèrent que les études rétrospectives manquent d'informations sur une proportion significative des violences subies par les femmes (Williams, Siegel et Jackson-Graves, 1993). Par conséquent, la compréhension de la prévalence de la violence en est affectée, tout comme la compréhension de la nature de ces violences sexuelles. Par exemple, cette étude suggère que les violences sexuelles sur de très jeunes enfants et perpétrées par des individus ayant une relation étroite avec les victimes pourraient être plus susceptibles de passer inaperçues dans des études rétrospectives. Le problème de la sous-déclaration des violences sexuelles dans les études rétrospectives peut être encore plus important que ces résultats ne le suggèrent, car cet échantillon ne comprenait que des femmes qui avaient subi des violences sexuelles connues par au moins un membre de la famille et signalées aux autorités. Beaucoup de victimes de violences sexuelles dans l'enfance ne parlent jamais de leur victimisation avec qui que ce soit, et elles peuvent être encore plus susceptibles d'avoir oublié ces épisodes.

Si, comme ces résultats le suggèrent, le fait de ne pas se souvenir de violences sexuelles est un événement assez commun, le recouvrement ultérieur par certaines femmes de souvenirs de violences sexuelles survenues dans l'enfance ne devrait pas être surprenant. En effet, lors de cette étude, 16% des femmes qui se sont rappelé les violences consignées dans le registre ont déclaré qu'il y avait eu un moment dans le passé où elles ne se s'étaient pas souvenues des violences (Williams, 1993). Bien que cet article n'ait pas étudié l'exactitude des souvenirs récupérés de violences antérieurement oubliées ni l'association de tels souvenirs avec la symptomatologie à l'âge adulte, d'autres analyses examineront cette question. Un suivi supplémentaire de cet échantillon peut fournir des preuves sur la proportion de femmes qui finiront par se rappeler les violences et sur les circonstances dans lesquelles une telle récupération de souvenirs se produit. Les résultats actuels, cependant, indiquent que les thérapeutes devraient être ouverts à la possibilité de l'existence de violences sexuelles dans l'enfance chez les clients qui ne rapportent aucun souvenir de telles violences (voir Berliner et Williams, 1994).

Cet article n'examine pas la validité ni l'exactitude des souvenirs des violences sexuelles de l'enfance chez les adultes et, par conséquent, ne peut pas répondre spécifiquement à la question de la validité médico-légale de tels souvenirs. Cependant, les résultats suggèrent que l'existence d'une période durant laquelle les violences sexuelles subies dans l'enfance ont été oubliées ne peut être considérée comme une preuve que de telles violences n'ont pas eu lieu.

En ce qui concerne le mécanisme par lequel il arrive que les femmes n'aient aucun souvenir des violences, ces résultats suggèrent que l'oubli est associé non seulement à

l'âge au moment des faits, mais aussi à la relation avec l'agresseur. Bien que l'association entre l'âge au moment des faits et leur remémoration indique que les très jeunes enfants sont plus susceptibles de les oublier, l'idée que les adultes ne peuvent se rappeler les violences survenues avant l'âge de 3 ans n'est pas soutenue par cette étude. Par exemple, une femme, agressée sexuellement à l'âge de 2 ans et 9 mois, rapporte maintenant qu'elle se souvient indépendamment de la « barbe qui gratte » de l'agresseur. Elle dit que ce souvenir la hante encore et l'empêche d'apprécier des relations sexuelles avec des hommes qui ne sont pas rasés de près. Les résultats de cette étude suggèrent que les théories du développement cognitif liées à l'âge ne constituent pas une explication suffisante pour les souvenirs d'événements traumatiques.

Les violences sexuelles commises par un inconnu sont plus souvent mémorisées pour chaque tranche d'âge. Pour l'enfant, la maltraitance par un inconnu peut être un événement très saillant - facilement mémorisé en raison de son occurrence unique, de ses aspects effrayants, de sa nouveauté, ou bien parce qu'il est plus susceptible d'être évoqué ultérieurement avec des membres de la famille ou des amis. De plus il est probable que la famille fournit plus facilement un soutien et un réconfort à l'enfant agressé par un inconnu. L'agression commise par une personne en relation étroite avec l'enfant combine habituellement des éléments de trahison, de peur et de conflit, ce qui peut amener la victime à se tromper sur la nature des violences et à éprouver des difficultés à s'en souvenir. De telles violences peuvent être associées à des niveaux élevés de culpabilité et de détresse psychologique, axés sur des problèmes de trahison et, peut-être, de confusion quant au rôle de la victime dans le déclenchement des violences (Finkelhor et Browne, 1985). De plus, ces violences sont plus souvent ignorées ou cachées par d'autres membres de la famille. Cela peut envoyer un message puissant à l'enfant pour qu'il les oublie. Les violences commises par des agresseurs connus peuvent avoir eu tendance à se produire de façon répétée et systématique, et leur souvenir peut être brouillé (Hudson et Nelson, 1986). On n'a pas demandé aux femmes de cette étude si elles « avaient le sentiment d'avoir été agressées sexuellement, sans être à 100% sûres que cela s'était produit ». Leurs réponses à une telle question auraient peut-être révélé que certaines n'avaient pas de souvenir précis mais avaient une vague idée d'avoir été maltraitées, tout en hésitant à affirmer que cela leur était arrivé.

Contrairement aux recherches cliniques menées auprès de survivants adultes (Briere et Conte, 1993, Herman et Schatzow, 1987), ni l'utilisation de la contrainte physique, ni l'existence de traumatismes génitaux, ni le fait d'avoir été pénétrée sexuellement n'ont été associés au fait de se rappeler les violences sexuelles. Il est possible que des études rétrospectives chez des adultes donnent une image plus précise de l'importance des violences ou des pénétrations ressenties que les rapports établis dans l'enfance des personnes, juste après les violences, sur lesquels cette étude a été fondée. Il se peut que certains incidents soient oubliés parce qu'ils ne sont pas très saillants (p. ex. des incidents uniques relativement mineurs sans contrainte physique) et que d'autres soient oubliés malgré leur contenu extrêmement perturbant (p. ex. propositions effrayantes ou inconcevables). Ceux qui subissent un traumatisme accablant et qui oublient les violences peuvent être plus susceptibles de retrouver leurs souvenirs ultérieurement et de rechercher une thérapie, se retrouvant ainsi inclus dans

des échantillons cliniques utilisés dans des études rétrospectives.

Ces données indiquent que le fait de ne pas se souvenir de violences sexuelles subies dans l'enfance est un phénomène courant chez les femmes adultes ayant des antécédents documentés de telles violences. L'oubli des violences n'est pas uniquement fonction de l'âge au moment de la victimisation. Certaines qui étaient très jeunes au moment de l'épisode semblent avoir des souvenirs assez détaillés de ce qui s'est passé, et beaucoup de femmes agressées alors qu'elles avaient acquis un raisonnement et des compétences linguistiques plus élaborées ne semblaient pas s'en souvenir.

Références

- Belli, R. F., & Loftus, E. F. (in press). Recovered memories of childhood abuse: A source monitoring perspective. In S. J. Lynn & J. W. Rhue (Eds.), *Dissociation: Clinical theoretical and research perspectives*. New York: Guilford Press.
- Berliner, L., & Williams, L. M. (1994). Memories of child sexual abuse: Response to Lindsay and Read. *Journal of Applied Cognitive Psychology*, 8, 379-387.
- Bottoms, B. L., Goodman, B., Schwartz-Kenney, T., Sachsenmaier, X., & Thomas, S. (1990). *Keeping secrets: Implications for children's testimony*. Paper presented at the biennial meeting of the American Psychology-Law Society, Williamsburg, VA.
- Brainerd, C., & Ornstein, P. A. (1991). Children's memory for witnessed events: The developmental backdrop. In J. Doris (Ed.), *The suggestibility of children's recollections: Implications for eyewitness testimony* (pp. 10-20). Washington, DC: American Psychological Association.
- Briere, J. (1992a). *Child abuse trauma*. Newbury Park, CA: Sage.
- Briere, J. (1992b). Methodological issues in the study of sexual abuse effects. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 60, 196-203.
- Briere, J., & Conte, J. (1993). Self-reported amnesia for abuse in adults molested as children. *Journal of Traumatic Stress*, 6, 21-31.
- Ceci, S. J., & Bruck, M. (1993). Suggestibility of the child witness: A historical review and synthesis. *Psychological Bulletin*, 113, 403-439.
- Dawes, R. M. (1992, July). *Why believe that for which there is no good evidence?* Paper presented at the Convention of the American Psychological Society, San Diego, CA.
- Everson, M. D., & Boat, B. W. (1989). False allegations of sexual abuse by children and adolescents. *Journal of American Academy of Child and Adolescent Psychiatry*, 28, 230-235.
- Finkelhor, D. (in press). Answers to important questions about the scope and nature of child sexual abuse. *The future of children*. Los Altos, CA: David and Lucille Packard Foundation.
- Finkelhor, D., & Browne, A. (1985). The traumatic impact of child sexual abuse: A conceptualization. *American Journal of Orthopsychiatry*, 55, 530-541.
- Finkelhor, D., Hotaling, G. T., Lewis, I. A., & Smith, C. (1990). Sexual abuse in a national survey of adult men and women: Prevalence, characteristics, and risk factors. *Child Abuse and Neglect*, 14, 19-28.
- Freud, S. (1954). *The complete psychological works of Sigmund Freud*. In J. Strachey (Ed.). London: Hogarth Press.
- Freud, S. (1966). *The standard edition of the complete psychological works of Sigmund Freud*. In J. Strachey (Ed.). London: Hogarth Press.

Harris, J., & Liebert, R. (1991). *The child*. Englewood Cliffs, NJ: Prentice Hall.

Herman, J. L. (1992). *Trauma and recovery*. New York: Basic Books.

Herman, J. L., & Schatzow, E. (1987). Recovery and verification of memories of childhood sexual trauma. *Psychoanalytic Psychology*, 4, 1-14.

Hudson, J., & Nelson, K. (1986). Repeated encounters of a similar kind: Effects of familiarity on children's autobiographic memory. *Cognitive Development*, 1, 253-271.

Kendall-Tackett, K., Williams, L. M., & Finkelhor, D. (1993). Impact of sexual abuse on children: A review and synthesis of recent empirical studies. *Psychological Bulletin*, 113, 164-180.

Kilpatrick, D. G., Edmunds, C. M., & Seymour, A. K. (1992). *Rape in America: A report to the nation*. Arlington, VA: National Victim Center.

Ross, M. P. (1993). Detecting the scope of rape. *Journal of Interpersonal Violence*, 8, 198-222.

Lindberg, M. (1991). An interactive approach to assessing the suggestibility and testimony of eyewitnesses. In J. Doris (Ed.), *The suggestibility of children's recollections: Implications for eyewitness testimony* (pp. 47-55). Washington, DC: American Psychological Association.

Lindsay, D. S., & Read, J. D. (1994). Incest resolution psychotherapy and memories of childhood sexual abuse: A cognitive perspective. *Applied Cognitive Psychology*, 8, 281-338.

Loftus, E. F. (1993). The reality of repressed memories. *American Psychologist*, 48, 518-537.

Loftus, E. F., Polonsky, S., & Fullilove, M. T. (1994). Memories of childhood sexual abuse: Remembering and repressing. *Psychology of Women Quarterly*, 18, 67-84.

Loftus, E. F., & Rosenwald, L. A. (1993, November). Buried memories, shattered lives. *ABA Journal*. 70-73.

Martin, J., Anderson, J., Romans, S., Mullen, P., & O'Shea, M. (1993). Asking about sexual abuse: Methodological implications of a two stage survey. *Child Abuse and Neglect*, 17, 383-392.

Masson, J. M. (1984). *The assault on truth: Freud's suppression of the seduction theory*. New York: Farrar, Straus, & Giroux.

Masson, J. M. (1985). *The complete letters of Sigmund Freud to Wilhelm Fliess: 1887-1904*. Cambridge, MA: Belknap.

McCahill, X, Meyer, L. C., & Fischman, A. (1979). *The aftermath of rape*. Lexington, MA: Lexington Books.

Nash, M. R. (1992, August). *Retrieval of childhood memories in psychotherapy: Clinical utility and historical verifiability are not the same thing*. Paper presented at the 100th Annual Convention of the American Psychological Association, Washington, DC.

Nathan, D. (1992, October). Cry incest. *Playboy*, p. 84.

Nelson, L. (1993). The psychological and social origins of autobiographical memory. *Psychological Science*, 4, 7-14.

Peters, J. J. (1976). Children who are victims of sexual assault and the psychology of offenders. *American Journal of Psychotherapy*, 30, 398-421.

Peters, S. D., Wyatt, G. E., & Finkelhor, D. (1986). Prevalence. In D. Finkelhor (Ed.), *Sourcebook on child sexual abuse* (pp. 15-59). Newbury Park, CA: Sage.

Pillemer, D. B., & White, S. H. (1989). Childhood events recalled by children and adults. *Advances in Child Development and Behavior*, 21, 297-340.

Rush, F. (1980). *The best kept secret: Sexual abuse of children*. New York: McGraw-Hill.

Russell, D. (1984). *Sexual exploitation: Rape, child sexual abuse, and sexual harassment*. Beverly Hills, CA: Sage.

Russell, D. (1986). *The secret trauma: Incest in the lives of girls and women*. New York: Basic Books.

Russell, D. E. H. (1988). The incidence and prevalence of interfamilial and extrafamilial sexual abuse of children. In L. E. A. Walker (Ed.), *Handbook on sexual abuse of children: Assessment and treatment issues* (pp. 19-36). New York: Springer.

Russell, D. E. H., Schurman, R. A., & Trocki, K. (1988). The long-term effects of incestuous abuse: A comparison of Afro-American and White American victims. In G. E. Wyatt & G. J. Powell (Eds.), *Lasting effects of child abuse* (pp. 119-134). Newbury Park, CA: Sage.

Saunders, B. E. (1992, October). *The topography of child rape in America: Results from the National Women's Study*. Paper presented at the 11th Annual Association for the Treatment of Sexual Abusers. Research and Treatment Conference, Portland, OR.

Tavris, C. (1993, January). Beware the incest-survivor machine. *New York Times Book Review*, p. 1.

Terr, L. C. (1991). Child traumas: An outline and overview. *American Journal of Psychiatry*, 148, 10-20.

Usher, J. A., & Neisser, U. (1993). Childhood amnesia and the beginnings of memory for four early life events. *Journal of Experimental Psychology: General*, 122, 155-165.

Wakefield, H., & Underwager, R. (1992). Recovered memories of alleged sexual abuse: Lawsuits against parents. *Behavioral Sciences and the Law*, 70, 483-507.

Williams, L. M. (1993). *Recovered memories of abuse in women with documented child sexual victimization histories*. Paper presented at the 45th Annual Meeting of the American Society of Criminology, Phoenix, AZ.

Williams, L. M., & Finkelhor, D. (1989). *Incestuous fathers: Interview protocol*. Durham, NH: Family Research Laboratory.

Williams, L. M., Siegel, J. S., Hyman, B., & Jackson-Graves, J. (1993). *Recovery from sexual abuse: A longitudinal study 1973-1990*. Durham, NH: Family Research Laboratory.

Williams, L. M., Siegel, J. S., & Jackson-Graves, J. (1993). Women's reports of documented child sexual abuse: Implications for retrospective research. In L. M. Williams, J. A. Siegel, B. Hyman, & J. Jackson-Graves (Eds.), *Recovery from sexual abuse* (pp. 8.1-8.22). Durham, NH: Family Research Laboratory.

Wyatt, G. E. (1990). The aftermath of child sexual abuse of African American and White American women: The victim's experience. *Journal of Family Violence*, 5, 61-81.

Reçu Octobre 25, 1993

Revision reçue Mars 30, 1994

Accepté Aril 19, 1994